



REGLEMENT D'ÉVICTION DES ENFANTS MALADES (ou accidentés) (Conditions entraînant une éviction)

Ce règlement est basé sur les recommandations de l'Association des médecins cantonaux de Suisse. Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Ce document permet de clarifier les maladies ou symptômes envers lesquels nous devons être très vigilants qui nous permettent de nous assurer que les conditions sont remplies afin qu'un enfant puisse passer une journée suffisamment bonne à la Maison de l'Enfance. Il vise également à sensibiliser les parents quant à notre obligation de protéger les groupes d'enfants et d'adultes travaillant dans nos institutions au travers notamment du respect de conditions sanitaires optimales.

Il est important que les enfants soient accueillis dans un bon état général. A partir d'une température corporelle de 38,5 degrés Celsius, il ne pourra pas être accueilli. Si la fièvre monte suffisamment pour justifier l'administration d'un antipyrétique, par les parents ou par les professionnels, cela implique le retour de l'enfant à son domicile.

Dans tous les cas, il est du ressort de l'éducatrice qui accueille votre enfant, d'évaluer si :

a. La maladie/l'accident empêche l'enfant de participer confortablement à l'ensemble des activités proposées par La Maison de l'enfance (sorties y compris).

b. La maladie/l'accident demande des soins plus importants que ceux que le personnel peut fournir sans compromettre la santé et la sécurité des autres enfants.

Pour les 2 points précédents, l'enfant peut revenir dans nos institutions après 24 h sans symptôme.

c. L'enfant présente une des maladies suivantes :

Maladies	Evictions
1. Angine à streptocoques/scarlatine	Selon l'état général de l'enfant.
2. Cinquième maladie	Selon l'état général de l'enfant.
3. Conjonctivite épidémique à adénovirus Autres conjonctivites	Retour possible dès le 15 ^{ème} jour suivant le début de la maladie. Selon état général de l'enfant.
4. Coqueluche	Retour possible dès le 6 ^{ème} jour après le début d'un traitement par un antibiotique. Sans antibiotique, retour possible dès le 22 ^{ème} jour suivant le début de la toux.
5. COVID-19	Mesures fixées par le plan cantonal de protection.
6. Cytomégalovirus	Selon l'état général de l'enfant.
7. Diarrhées incontrôlables	En cas d'augmentation marquée du nombre ou de la liquidité des selles (qui ne peuvent plus être contenues dans les langes). Retour après la fin de l'épisode.
8. Diphtérie	Mesures fixées par le service du médecin cantonal.
9. Éruption avec fièvre et comportement inhabituel	Sauf si la cause n'est pas infectieuse.



10. Fièvre	Nourrissons de moins de 4 mois : température corporelle de 38,5°C ou plus. Enfants de 4 mois à 4 ans : température corporelle de 38,5°C ou plus.
11. Fièvre typhoïde	Retour après l'atténuation de la phase de diarrhée aiguë
12. Gale, poux ou autres infestations de parasites de la peau	Retour possible 24h après le début du traitement
13. Gastroentérite	Cf. Diarrhées et vomissements : Points 7 et 26
14. Hépatite virale A	Retour dès le 6 ^{ème} jour après la phase de diarrhée aiguë ou après le début de la jaunisse.
15. Impétigo	Selon l'état général de l'enfant.
16. Infections respiratoires aiguës (bronchites, pneumonies, bronchiolites)	Selon l'état général de l'enfant (à l'exception de la Coqueluche : Cf. point 4).
17. Méningite virale	Selon l'état général de l'enfant.
18. Maladie invasive à méningocoques	Retour 24h après le début du traitement.
19. Muguet	Selon l'état général de l'enfant.
20. Oreillons	Selon l'état général de l'enfant.
21. Rougeole	Dès le 5 ^{ème} jour suivant le début de l'apparition des rougeurs cutanées.
22. Rubéole	Selon l'état général de l'enfant.
23. Syndrome pied-main-bouche	Pas d'éviction.
24. Tuberculose	Selon avis médical.
25. Varicelle, zona	Selon l'état général de l'enfant.
26. Vomissements	Deux épisodes ou plus de vomissements survenus dans les dernières 24 heures, de manière inhabituelle. Éviction jusqu'à la fin de l'épisode, ou jusqu'à ce qu'une cause non-contagieuse ait été trouvée.

Cette liste n'est pas exhaustive.

En cas de doute lors de symptômes, d'apathie inhabituelle, d'irritabilité importante, de pleurs persistants, de respiration difficile, il pourra être demandé aux parents de venir chercher leur enfant et de consulter un pédiatre.

Important : **les parents doivent impérativement être joignables sur leur téléphone portable** pendant toute la durée de la prise en charge de l'enfant. Si ce ne devait pas être le cas, nous ne pourrions poursuivre l'accueil de l'enfant et sa prise en charge pourrait être suspendue.

La Direction